

Bagnolet, juin 2018

Pour rappel, comme nous l'indiquions précédemment par voie de tract (n'en déplaise à nos détracteurs), notre organisation syndicale est bien à l'initiative des postes supplémentaires d'AM au PC SEC. Malgré cela, une organisation syndicale exposée à l'extrême SUD (attention aux coups de chaleur) prétend le contraire et cherche à tout prix convaincre les collègues en exhibant une alarme sociale qui s'achève sur un constat de désaccord...Chercher l'erreur!

Plus sérieusement, malgré plusieurs appels à candidatures, c'est par manque de postulants AMO pour intégrer le PC que la direction envisageait d'ouvrir aux autres départements de l'entreprise la possibilité de candidater. Aussi, les représentants de l'UNSA SEC exprimaient leur désaccord sur cette orientation pénalisant les possibilités d'évolutions de nos collègues Pilotes.

Finalement, une note interne au département SEC était éditée le 22 mai 2018 détaillant le dispositif de promotion sociale au choix pour l'ouverture de 7 postes d'agent de maîtrise – ASR (Assistant Sécurité Réseaux).

L'UNSA SEC relève les conditions de validation des candidatures Pilotes pour prétendre être retenus ainsi que les nombreuses étapes suivantes pour espérer suivre le stage de qualification d'agent de maîtrise ASR. Celles-ci ne nous paraissent pas suffisamment « transparentes » pour lever toute suspicion de favoritisme qui colle à la peau du département SEC depuis tant d'années, avec pour conséquences la frustration et l'incompréhension des pilotes non proposés ou retenus.

C'est pourquoi, après avoir déposé une alarme sociale pour « absence d'observateurs syndicaux dans le dispositif de promotion sociale au choix suite à la parution de la note 2018-16 », les représentants UNSA SEC (2 AM et 2 opérateurs) ont été reçus le 31 mai 2018 par la représentante du service RH – Madame Christine Le Borgne.

Malgré notre propos soulignant une PIE déguisée, la défiance et le scepticisme ressentis sur ce dispositif de promotion par de nombreux Pilotes, la représentante de la direction est restée intransigeante. Pour exemple, à l'occasion des tests sur le campus de Noisiel en présence du jury composé de représentants de la direction SEC et une personne de GIS, elle ne souhaite absolument pas la présence d'observateurs syndicaux.

Ce refus serait motivé par l'absence de réglementation interne qui exige des observateurs syndicaux sur ce type de dispositif. Nous avons rappelé que rien ne s'y oppose et que cela aurait été l'occasion de démontrer une vraie volonté de transparence dans les choix réalisés.

Les collègues en tireront les conclusions qui s'imposent. L'équipe UNSA SEC